

Etre efficace, être efficace de suite et au quotidien, parce qu'il y a tant à faire et à défendre, voilà le vrai souci auquel toute association de protection de l'environnement doit faire face. Entre succès et revers, notre association n'échappe pas à la règle. Succès quand on peut arrêter très en amont un énième projet d'hôtellerie en haute montagne, destructeur de tourbières et de zone humide sur le plateau de Beille, revers quand, après avoir grippé la mécanique bien huilée des aménageurs, le projet est relancé sans concertation complémentaire et que les bulldozers dévastent les prairies de Prat long à Tarascon, refuge sauvage et corridor écologique entre l'Ariège et la Courbière.

Tenir bon avec nos petits moyens alors que le rouleau compresseur des projets sur l'eau et les milieux aquatiques, souvent destructeurs, s'emballa. Cela va du détournement de cours d'eau pour toujours plus de stockages, à la fuite en avant des projets de centrales et micro centrales hydroélectriques sur tous les linéaires disponibles. Sans oublier la surconsommation d'espace, que ce soit pour ouvrir toujours plus de gravières, mettant à nu les nappes, ou pour des projets immobiliers, gagnés sur des zones humides.

Si nous n'y prenons garde, la vision consumériste et marchande de l'eau peut sonner le glas de l'atteinte ou de la préservation du bon état des eaux, comme nous y oblige pourtant la Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE). Nous avons du retard, en droit et en devoirs envers l'environnement. C'est un constat navrant mais c'est une réalité. Notre association ne saurait s'y résoudre comme en témoigne le compte rendu de notre dernière Assemblée Générale.

Rapport d'activité

1 - Les Principaux dossiers de l'année :

1 - 1 La réalimentation du Barrage de Montbel par le Touyre

Montbel mais où sont les 60 millions de m3 ?



Au motif de difficultés récurrentes de remplissage du barrage de Montbel (60 millions de m3), qui pourtant bénéficie de dérogations successives au régime des débits réservés, l'institution publique de gestion du barrage envisage de prélever par captage sur le Touyre entre 9 et 14 Mm3 annuels supplémentaires. But de la manœuvre : augmenter la capacité de stockage et assurer la sécurité du remplissage de l'ouvrage. Pourtant, dans la plus grande discrétion, notre département compte déjà en stockage l'équivalent du projet de barrage de Charlas, qui a fait tant couler d'encre. C'est la fuite en avant vers plus de stockages, plus de surfaces irriguées, pour toujours plus de monoculture

C'est la vraie fausse « bonne idée » de l'année : réalimenter le barrage de Montbel pour assurer son remplissage puis le rehausser par le détournement du Touyre.



Entre Montbel, qui alimente aussi la Ganguise et les stockages EDF à destination de soutien d'étiage, c'est plus que le projet de Charlas qui est déjà stocké en Ariège

Ce qui n'est pas dit :

- * un très long tronçon court-circuité
- * un débit réservé très faible 1m3/s
- * des dérogations annuelles successives pour prélever plus que ce que n'autorise la loi
- * un barrage qui impacte directement et fortement le Natura 2000
- * un barrage qui a du mal à se remplir



L'état actuel de la réalimentation au Col del Four, prévue pour renforcer la ressource en eau du Touyre

l'Ariège de rechercher d'autres lieux de stockages supplémentaires sur le linéaire de l'Ariège, qui cumule sur son bassin versant déjà 250 Mm3 de stockages, ne pourrait qu'aggraver les déséquilibres de ses débits et décupler les problèmes de ses dysfonctionnements morpho dynamiques.

intensive, gourmande d'eau et d'intrants, fortement perturbatrice d'une bonne condition écologique des eaux et des milieux associés.

Le Touyre se verrait amputé définitivement d'une eau qui lui fait déjà cruellement défaut alors même que le projet de sa réalimentation au Col del four est un échec complet. La qualité des eaux du Touyre, même si elle s'est améliorée ces dernières années, reste potentiellement dangereuse et pourrait contaminer durablement les fonds du barrage de Montbel.

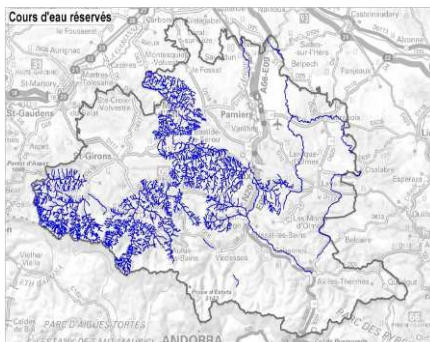
De même, l'annonce faite par le Conseil Général de



Le Touyre cet été sur un débit réservé

1 – 2 Le nouveau classement des cours d'eau : un outil important pour préserver ou retrouver le bon état des cours d'eau

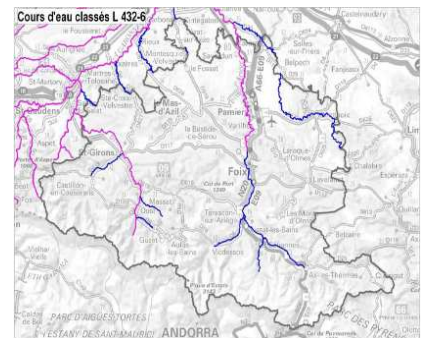
Au cours de cette année 2010, nous avons participé aux réunions de concertation sur la nouvelle classification des régimes de protection des cours d'eau. Les anciens classements, cours d'eau « réservés » au titre de la loi de 1919 sur l'hydroélectricité (et oui ça date !) et cours d'eau classés « axe bleu grands migrateurs », sont abrogés.



Un nouveau régime de protection visant à préserver et/ou retrouver le « bon état écologique des eaux » doit les remplacer en 2014.

Les cours d'eau reconnus comme étant en « très bon état », ou comme réservoirs biologiques ou axes migrateurs peuvent

bénéficier des mesures de classement, garantissant le bon état écologique (liste 1), ou la non détérioration de leur potentiel d'atteinte (liste 2). Vaste programme qu'il ne fallait pas manquer !



Lors de cette phase de concertation et tout au long des réunions de travail, nous avons assisté à une véritable foire d'empoigne, visant à faire déclasser un maximum de cours d'eau.

Chacun y est allé de son « petit » projet :

- * les élus locaux, qui voient dans le déclassement des cours d'eau le moyen de renflouer, sur le dos des cours d'eau, les caisses des collectivités,
- * les usiniers hydroélectriques qui déposent sur tous les linéaires disponibles des projets de centrales ou micro centrales pour leur plus grand profit,
- * les détenteurs de droits d'eau qui déposent partout des projets de transformation d'anciens moulins, forges ou papeteries, en centrales au fil de l'eau dont l'impact sera sans commune mesure avec celui des droits initiaux,
- * les agriculteurs irrigants qui cherchent sans cesse à constituer de nouvelles réserves,
- * et les bureaux d'ingénierie qui voient devant eux un avenir flamboyant d'études à réaliser.

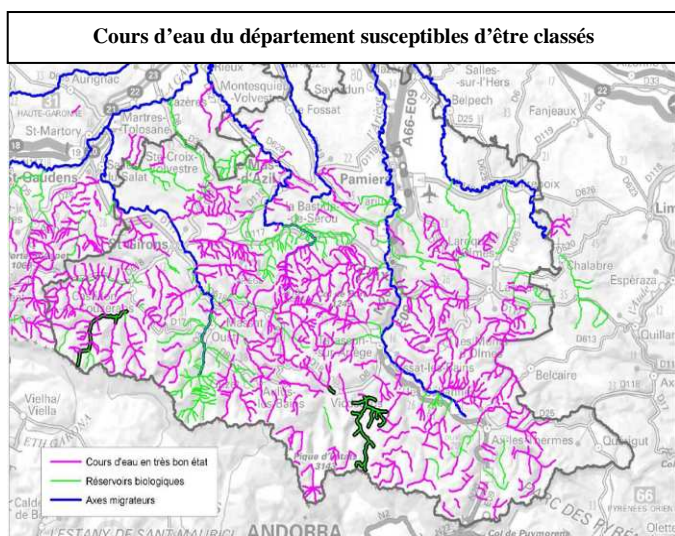
Et la procédure c'est finalement soldée par un vaste appel à projets, de toutes natures, sur les cours d'eau du bassin. Les réunions ont donc tourné à une véritable surenchère hystérique au déclassement.

Il n'y avait pourtant pas de quoi crier au lobby-écologique puisque :

- la liste des cours d'eau du département de l'Ariège proposée au classement en liste 1 représentait moins de 30 % des masses d'eau, ce qui pour une tête de bassin versant est déjà très insuffisant.

- les cours d'eau, et notamment ceux de moyenne importance, sont d'une manière générale des corridors privilégiés de déplacement des espèces, ce sont des axes migratoires entre réservoirs biologiques. Ils participent activement de la vitalité des milieux et sont à ce titre les éléments essentiels des « trames vertes et bleues ». Il convenait donc de les classer aussi en liste 1. Or très peu figurent dans les propositions.

- le département de l'Ariège est déjà suréquipé en installations hydroélectriques : 75 % du linéaire des cours d'eau est impacté par l'hydroélectricité, ce qui n'a pas empêché de voir surgir un nombre désastreux de projets nouveaux (par exemple : 5 pour le seul linéaire de l'Ariège entre Foix et Saverdun qui compte déjà 11 centrales hydroélectriques !).



Dans ces conditions, les propositions qui sont remontées au Préfet de région sont nettement insatisfaisantes. Ainsi, ce ne sont pas moins de 26 masses d'eau, identifiées comme pouvant bénéficier d'une mesure de classement qui sont proposées au « déclassement », pour des motifs de « pression anthropique forte » ou de projets hydroélectriques qui ne nous semblent, ni justifiés, ni pertinents. Ils abritent souvent des espèces emblématiques, identifiées dans les enjeux de protection de la biodiversité, desman, loutre, euprocte des Pyrénées, truites de souche etc.

L'Ariège, « tête de bassin versant » ne peut se satisfaire d'un tel déficit de classement, nous avons donc saisi le Préfet coordinateur de bassin et participons activement à la coordination d'une réaction régionale des APNE.

La procédure de classement des cours d'eau doit contribuer à garantir et à améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques. Il est temps de changer de logique, nous avons besoin de milieux en bon état, nous avons besoin d'une approche partagée de l'eau et non de son appropriation exclusive à des usages marchands. Nous avons besoin d'une vision sobre et sage de son utilisation.

1 – 3 Le Dossier des Gravières de Saverdun :

C'est toujours le gros dossier en cours, avec ses trois recours en instance de jugement au Tribunal Administratif, et de nombreuses actions tout au long de l'année.



Après plusieurs mois d'attente, les services Préfectoraux ont enfin répondu à la demande d'audience du « collectif contre la prolifération des gravières en Basse Ariège ».

On avoisine aujourd'hui les 1000 ha de terres agricoles promises à la destruction.

Malgré une forte mobilisation et plus de 1000 pétitions signées en Basse Ariège, Denjean Granulats c'est parti !!!...

700 ha de plans d'eau de la nappe qui seront ainsi ouverts à toutes les pollutions et à l'évaporation équivalente à la consommation d'eau potable d'une ville de 80 000 habitants.

Cette nouvelle destinée pour la Basse Ariège a été engagée sans aucune réflexion sur les impacts de cette nouvelle politique des carrières pour l'environnement en Basse Ariège, qu'il s'agisse de l'eau, d'artificialisation du territoire, des espaces remblayés ou des rivières Natura 2000 qui sont des réservoirs reconnus de biodiversité.

Il n'y pas eu plus de réflexion sur les orientations économiques durables et non destructrices qui pourraient être celles de ce territoire (il ya des propositions pour la création d'une vraie zone d'agriculture biologique avec les ateliers de transformation associés capable de répondre aux besoins des agglomérations de proximité et de maintenir des emplois agricoles éco-compatibles, au lieu d'importer des produits bio).



Quant au projet de ferroutage pour 25% des matériaux extraits, les propos tenus, les contraintes techniques et les conditions financières ne permettent guère de confiance et font plutôt penser que l'échéance de 2014 ne sera pas respectée. Dans le cas contraire, on peut craindre le pire, car l'agglomération Toulousaine est gloutonne et le projet de transport par rail n'envisage de prendre en charge que 2 Millions de tonnes par ans au mieux... Le reste devrait donc voyager... sur les routes de Basse Ariège !

Face à tous ces arguments, les représentants du Préfet se contentent de répondre que la justice tranchera ! Pourtant il est bien de la responsabilité du Préfet d'assurer une gestion équilibrée du territoire et de ses enjeux environnementaux, de l'eau en particulier.

La délégation du collectif a remis plus de 1000 pétitions collectées sur les marchés et sur le rond point « Denjean » et a déposé trois demandes à l'intention du Préfet de l'Ariège :

- que les demandes des carriers soient suspendues dans l'attente du jugement du tribunal sur la politique des carrières menée par le Préfet en Ariège.



- que le Collectif soit intégré aux groupes de travail de la révision 2013 du schéma départemental des carrières pour penser et construire un autre avenir de notre territoire.

- que soit créé un « SAGE » de la nappe de la Basse Ariège, institution regroupant tous ceux qu'on appelle « acteurs » de l'eau, associations incluses, chargée d'une gestion globale et équilibrée.

2 - Les dossiers à l'enquête publique

Nous avons cette année déposés à 5 enquêtes publiques et une UTN (dossier d'aménagement touristique).

* **L'effacement de 2 seuils sur le Douctouyre** (mécanique amont et aval) que nous avons évoqué déjà fin 2009 n'a pu aboutir. C'est vraiment dommage de n'avoir pu re-naturaliser ce tronçon de cours d'eau, d'autant que le moulin, qui avait perdu la propriété de la chaussée, retrouve ainsi une possibilité de transformer son droit d'eau en microcentrale. On les retrouvera certainement !

* **Zonage d'assainissement d'Arvigna** : nous y avons appuyé le vœu de la municipalité de créer une station d'épuration sur filtre planté.

* **Zonage d'assainissement de Tarascon** : enfin du neuf sur cette citée où la station a explosée voici 3 ans, déversant 1000 m3 de boues dans l'Ariège, en toute impunité. A notre avis, un diagnostic complet du réseau aurait du précéder toute étude du « plan de zonage d'assainissement ». En vieille ville de Tarascon, de nombreux branchements « non-conformes » sont visibles, eaux de toits raccordées au réseau de tout à l'égout, et/ou, réciproquement, pluvial recevant des évacuations d'eau usées, le raccordement de toutes les zones urbaines à forte densité de population n'est pas réalisé. La station de traitement est entièrement à revoir, sans rejet direct dans la rivière. Nous avons mis en avant nos propositions de traitement par phyto-épuration avec création d'une zone tampon avant rejet dans le milieu.

* **Demande d'ouverture d'une gravière de 70 hectares sur Montaut** : dans la suite « illogique » de la catastrophe annoncée de la prolifération des gravières en Basse Ariège, un nouveau carrier s'installe tout en cherchant déjà à augmenter ses surfaces : nous apprenons, dans le cours des renseignements glanés lors de l'enquête publique, les démarches de Mallet sur Cintegabelle pour l'acquisition de 220 hectares supplémentaires.

* **Demande d'extension de la gravière Colas-Siadoux sur Saverdun** : qui, pour ne pas être en reste et faire bonne mesure, souhaite exploiter 90 hectares supplémentaires alors même que son

exploitation est encore en cours. C'est une bonne illustration de ce que nous dénonçons comme une « fuite en avant » dans une réorientation éhontée de l'espace de cette basse plaine.

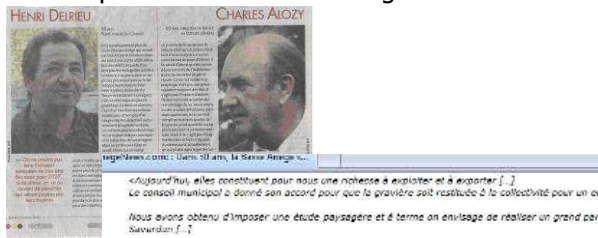
*** Et pour finir l'année :** une demande d'Unité Touristique Nouvelle sur le plateau de Beille, déjà bien équipé, pour créer un « hôtel-refuge » de haute montagne à l'autre bout du plateau. En plein sur une zone humide, zone de tourbières, sans évaluation d'assainissement, avec un impact maximum sur la ressource locale d'eau, dans une Znief et une Zico, etc..., la totale ! Bonne nouvelle quand même, après les dépositions très critiques du CEA et du Chabot le projet vient d'être retiré... pour l'instant ...

3 – l'association dans les médias

Plus qu'un long discours sur notre présence tout au long de l'année, quelques photos ...

La Dépêche

Ariège News ...



4 - Les rendez vous de l'année

6 février : Journée « zones humides » à Varilhes :

Rencontre à l'initiative de l'ANA, une journée humide (il pleuvait fort) s'est tenue autour du film « L'Ariège au fil de l'eau » suivi d'un débat que nous avons animé, la sortie sur le terrain ayant été annulée.

22 mars : Journée mondiale de l'eau à Ax

Organisée dans le cadre du festival « Résistances » sur le thème de l'eau. A la demande de Ciné neuf, nous animions un débat à l'issue de la projection du film.

2 mai : Baulou « Vagabond'plants » : Henri et Jean Pierre ont tenu le stand du CHABOT sur la journée. Thème oblige (bourse aux plantes et jardins bios), notre stand reprenait nos infos sur « jardiner sans phytos, la phyto-épuration, les plantes envahissantes, » Nos plantes aquatiques, ainsi que le diaporama « Le SDAGE en Ariège », sont toujours un bon moyen de contacts. Des pétitions contre les gravières de Saverdun y ont été collectées.



12 juin : Journée des associations à Varilhes : comme l'an dernier notre association a tenu un stand à cette manifestation, Jean-Pierre, Michel, Marie-Pierre..

4 juillet : La journée pique-nique du Chabot s'est tenue le 1er dimanche de Juillet, chez nos amis Doris et Sylvain à Fourmiguère, dans le cadre magnifique de leurs étangs.

Enfin,

le Dimanche 28 novembre 2010, le loto du chabot, avec toujours beaucoup de participation. C'est, après les cotisations des adhérents, notre principale ressource pour défendre la rivière.

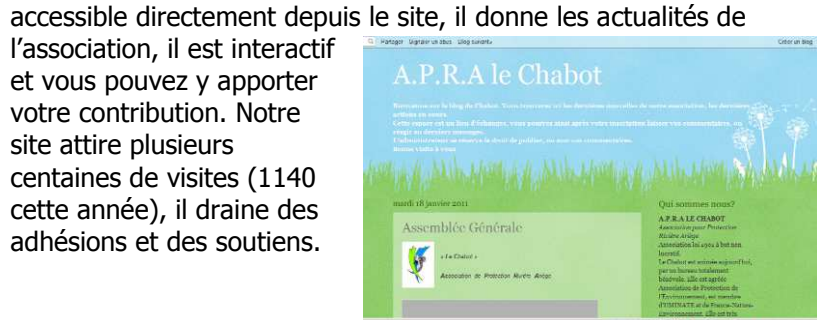
5 - Vie de l'association

Nos réunions mensuelles se sont toutes tenues (avec une pause en août). Comme toujours, elles sont ouvertes à tous les adhérents. C'est le lieu de réflexion et de décision de notre association. Nous vous invitons à y participer régulièrement.

Elles se tiennent à **Varilhes, salle du Château (à coté de la piscine) à 20h 30 le premier mardi de chaque mois.**

Le site internet du Chabot:

Nouveauté sur internet, Philippe notre webmaster a ouvert un espace de discussion : **le blog du Chabot**, accessible directement depuis le site, il donne les actualités de l'association, il est interactif et vous pouvez y apporter votre contribution. Notre site attire plusieurs centaines de visites (1140 cette année), il draine des adhésions et des soutiens.



A visiter sans retenue, <http://le.chabot.free.fr/>

Rapport de trésorerie :

Le bilan de trésorerie se solde pour l'année 2010 par une encaisse stable, résultat d'un niveau de dépenses de 3744 euros pour 3741 euros de recettes.

Notre loto annuel, a été bénéficiaire de 770 euros, il est une ressource importante de notre association. C'est peut être le denier puisque, à partir de 2011, la salle polyvalente de Varilhes sera attribuée prioritairement aux associations d'intérêt purement local.

Pour l'année à venir, il est proposé de porter la cotisation couple à 25 euros, les autres taux de cotisation sans changement.

Votes :

Les rapports ont été adoptés à l'Unanimité des 43 votants.

6 – Modifications statutaires

La modification attendue des agréments des APNE pourrait exiger une compétence départementale. Notre association, souvent sollicitée dans toute l'Ariège, devient logiquement Association de Protection des Rivières Ariégeoises « le Chabot ».